



Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

ID : 011-211101159-20191008-2019\_125-AR

2019/125

**ARRETE MUNICIPAL**  
Commune de Cuxac-Cabardès

Ayant pour objet l'ouverture d'enquête publique portant sur la révision allégée du  
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

-----  
Le Maire de la Commune de CUXAC-CABARDES,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
  - Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-19 ;
  - Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123.1 à R.123-46 ;
  - Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-034D du 23/05/2017 prescrivant la révision à modalité allégée du PLU ;
  - Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019/028D du 24/06/2019 ayant pour objet Bilan de concertation et arrêt du projet de la révision allégée du PLU ;
  - CONSIDÉRANT que le compte rendu d'examen conjoint sera joint au dossier soumis à enquête publique ;
  - Vu la décision N°E19000176/34 en date du 13/09/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant le commissaire enquêteur ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

**ARRETE**

**Article 1** – Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU, du mercredi 30 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

**Article 2** – Monsieur Joël GRANDPERRIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur.



**Article 3** – Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Cuxac-Cabardès pendant la durée de l'enquête du mercredi 30 octobre 2019 à 9 heures jusqu'au jeudi 28 novembre 2019 à 11 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, de 8h00 à 12h00, les lundis, mardis, mercredis et jeudis. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie 5, place Antoine Courrière 11390 CUXAC-CABARDÈS.

**Article 4** – Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Cuxac-Cabardès aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 30 octobre 2019 de 09 h à 11 heures
- Mercredi 13 novembre 2019 de 09 h à 11 heures
- Jeudi 28 novembre 2019 de 09 à 11 heures.

**Article 5** – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera également affiché sur les panneaux d'affichage : Mairie, rue des marronniers, rue de l'échauguette, hameau de Laprade Basse. Il sera publié sur le site internet de la commune.

**Article 6** – A l'expiration du délai de l'enquête, prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à la mairie de Cuxac-Cabardès les dossiers avec le rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

**Article 7** – Le dossier d'enquête publique sera soumis pour approbation au Conseil Municipal tel que présenté à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions du commissaire enquêteur.

**Article 9** – Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, dès réception en Mairie.

**Article 10** – La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aude, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Cuxac-Cabardès, le 08 octobre 2019,

Le Maire,

Paul GRIFFE.